



La dimension spatiale de la question sociale

Du prolétariat au précarariat

Jacques Barou

Sociologue, CNRS

Les inégalités sociales ne sont pas seulement des inégalités de classe mais aussi des inégalités de genre, de classes d'âge, des inégalités ethniques ou raciales.

On assiste à l'émergence d'un « précarariat » qui se substitue au prolétariat des débuts de l'ère industrielle autour duquel avait été pensée la question sociale et à partir de laquelle se sont construits progressivement des systèmes de protection et de solidarité permettant de renforcer la cohésion globale de la société.

La formation de frontières spatiales d'inégalité illustre, aujourd'hui, la dimension territoriale de la question sociale, dimension pas suffisamment prise en compte dans la lutte contre les discriminations.

Si on définit la question sociale comme : « l'aporie fondamentale sur laquelle une société expérimente l'énigme de sa cohésion et tente de conjurer le risque de sa fracture »¹, il apparaît qu'il ne s'agit pas seulement là de réduire les inégalités qui peuvent générer des processus de conflits internes et d'exclusion mais aussi et surtout de préserver la possibilité du vivre-ensemble, de faire société, voire rien moins que de continuer d'exister en tant qu'entité sociale à l'organisation complexe.

Cette question est née dans les sociétés industrielles d'Europe occidentale au cours du XIXème siècle où les progrès techniques et économiques, l'élargissement des marchés et la spéculation financière généraient un accroissement vertigineux des inégalités et la naissance d'un prolétariat surexploité dont les révoltes menaçaient de façon quasi-permanente la cohésion sociale. Elle revient depuis quelques années sur le devant de la scène politique et intellectuelle à la faveur de la crise économique et de l'explosion du chômage et de la précarité qui tend à priver un nombre croissant d'individus de toute possibilité de participation sociale.

Robert Castel a remarquablement analysé les transformations de la question sociale depuis la fin des années de prospérité au cours desquelles cette question semblait avoir été réglée grâce à la croissance économique permettant elle-même une certaine redistribution des richesses². À partir d'une



analyse historique, il explique comment on est passé d'une société où le salariat était synonyme de précarité à une société où il est devenu la garantie de la stabilité. C'est cette crise de la société du salariat qui explique le retour de la question sociale dans les pays de vieille industrialisation qui se confondent avec le monde occidental.

Dans la lignée de Durkheim pour qui la place de l'individu dans la division sociale du travail déterminait son degré d'intégration à la société, Castel explique comment le salariat est devenu, dans les années de l'après seconde guerre mondiale dans la plupart des pays d'Europe, la matrice de l'intégration dans la société, grâce au plein-emploi et aux droits sociaux garantis aux travailleurs salariés et à leurs familles. La crise économique s'est accompagnée du retour d'une population considérée comme « surnuméraire », ce qui provoque la crise du salariat, désormais incapable de fournir à tous la stabilité économique nécessaire à leur participation sociale. Pour autant, cette crise n'engendre pas un processus d'exclusion massive de groupes sociaux défavorisés créant un risque imminent d'implosion sociale. L'intégration des individus ne dépend pas seulement de leur place dans la division du travail mais aussi de leur participation à des réseaux de sociabilité, des plus primaires comme la famille aux plus complexes comme les réseaux de solidarité communautaire plus ou moins formels. Cela explique que des catégories comme les jeunes, les femmes ou les immigrés, globalement mal placés dans la division du travail ne soient pas pour autant exclus socialement tant que les réseaux familiaux et communautaires peuvent les protéger.

En même temps, ce constat peut inciter à penser la question sociale en des termes plus variés qu'en termes de classe sociale. Les inégalités sociales ne sont pas seulement des

inégalités de classe mais aussi des inégalités de genre, de classes d'âge, des inégalités ethniques ou raciales. Certains groupes ou sous-groupes, indépendamment de leur position dans l'échelle sociale disposent de plus ou moins de ressources pour activer leur solidarité interne ou jouer les images et les alliances qui les avantagent ou les désavantagent au sein de la société globale. Un champ de discussion s'ouvre à ce niveau là pour faire entrer la diversité des regards sur la question sociale et la diversité des traitements proposés au niveau des politiques à mettre en place.

En effet, la solidarité familiale et communautaire ne suffit plus en temps de crise, et, à défaut de pouvoir créer assez d'emplois salariés, il faut recourir à des formes de redistribution qui assurent à chacun le minimum nécessaire à la stabilité et une garantie contre le risque d'exclusion. C'est la fonction des minima sociaux qui ont été mis en place dans la plupart des pays d'Europe. Certains minima sociaux, les plus anciens, relèvent d'une logique générale de sécurisation des publics momentanément ou durablement dans l'incapacité de travailler, comme, par exemple, le minimum vieillesse créé en 1956 en France. D'autres ont été créés plus récemment, à partir de la décennie 70, et précisément dans le but d'atténuer les effets de la crise sur les populations en âge de travailler. Dès la création de ces revenus minimum, des voix se sont élevées pour exprimer la crainte que de tels minima deviennent un substitut de salaire qui encouragerait le maintien dans une situation de non-travail pouvant apparaître objectivement préférable à une activité mal rétribuée.

La question qui se pose aujourd'hui est celle des limites de la redistribution dans des économies plombées par les déficits publics et confrontées aux difficultés de faire accepter de nouvelles ponctions fiscales



par des catégories socioprofessionnelles elles-mêmes relativement fragilisées. Cela met en cause la légitimité du pouvoir politique qui, depuis le début de la période de croissance continue, repose sur la notion de « biopouvoir », construite par Michel Foucault dans les années 1970³. Cette notion renvoie au pouvoir de redistribution de l'Etat qui dispose ainsi de la capacité à faire vivre une partie des citoyens alors qu'avant le développement, il avait surtout la capacité de les laisser mourir.

Dès le début de la crise liée aux deux chocs pétroliers des années 1970 sont apparues des idéologies prônant le choix de solutions ultralibérales impliquant la réduction des modes de redistribution, une précarisation accrue du salariat et un recours systématique à la délocalisation des activités qui ne généreraient pas de profits suffisants. Le même Michel Foucault observait dans ses derniers travaux le développement de cette idéologie qui allait produire peu après les « révolutions conservatrices » menées par Thatcher et Reagan.

Dans les pays d'Europe continentale moins touchés par cette idéologie, on a constaté une modification des politiques de redistribution. En dépit de l'attachement de nombre de penseurs et d'acteurs politiques à l'idée d'une solidarité inconditionnelle, les politiques publiques de solidarité s'orientent vers la mise en place de modes de redistribution assorties d'une exigence de contrepartie. Ce faisant, l'Etat accompagne une partie de la population travailleuse pour l'aider à s'adapter à des revenus salariaux faibles et irréguliers et à des carrières professionnelles marquées par l'incertitude et de nombreuses ruptures. Il semblerait que ce soit là un moyen adéquat pour faire face aux effets de la crise dans un contexte globalisé. La réussite des économies les plus performantes de l'Union Européenne, réussite discutable si on tient

compte de son coût social, s'appuie en partie sur la prolifération d'emplois précaires d'un faible coût pour les entreprises ainsi que sur une grande flexibilité des travailleurs.

Ainsi, on assiste à l'émergence d'un « précariat » qui se substitue au prolétariat des débuts de l'ère industrielle autour duquel avait été pensée la question sociale et à partir de laquelle se sont construits progressivement des systèmes de protection et de solidarité permettant de renforcer la cohésion globale de la société. L'identité de cette nouvelle catégorie repose avant tout sur sa vulnérabilité aux aléas de la vie économique. Contrairement au prolétariat, elle ne vit pas en permanence dans la pauvreté mais se tient toujours sur le seuil à partir duquel elle pourrait y tomber. Les facteurs qui la rendent vulnérable ne sont pas seulement économiques et sociaux mais peuvent aussi provenir de ses difficultés d'accès à un certain nombre de biens et services qui conditionnent la participation sociale : éducation, santé, mobilité. C'est ce dernier aspect que nous allons aborder pour illustrer la dimension spatiale que revêt la question sociale dans ses nouveaux aspects.

Les enjeux de la mobilité

Les possibilités de mobilité géographique ont été accrues par la construction d'entités supranationales comme l'Union Européenne. Cela a permis le développement du phénomène des travailleurs détachés qui constitue pour les entreprises un moyen intéressant d'échapper en partie à leurs obligations de contribution sociale et d'adapter leurs politiques de recrutement à des cycles d'activité de plus en plus variables dans leur intensité. Pour autant, ces travailleurs détachés sont-ils voués à une perte de protection sociale et à une précarité accrue ? Comment aménagent-ils leur mobilité ? Quel type de solidarité parviennent-ils à mettre en place ? Comment



jouent-ils sur les avantages comparés qu'ils peuvent retirer entre leurs pays de résidence et leurs pays de travail ? Il y a là une dimension territoriale qui joue dans le rééquilibrage des ressources. Un travailleur précaire en Europe occidentale peut être en même temps un petit entrepreneur dans le pays d'Europe centrale ou orientale dont il est ressortissant. L'espace de libre circulation que constitue l'Union Européenne permet aux travailleurs les plus actifs et les plus qualifiés de jouer à leur avantage sur les différences de niveaux de vie entre les divers pays. Toutefois, on notera que les Etats-Nations ont su préserver des pouvoirs de sélection des candidats à l'immigration, en conditionnant la liberté d'installation à des critères économiques qui permettent de refuser les catégories les plus pauvres et les plus marginalisées. Celles-ci semblent condamnées soit à l'immobilité dans le contexte très défavorable de leur pays d'appartenance, soit à une forme d'errance à travers l'espace européen avec tout ce que cette errance peut avoir de conséquences en matière de déstructuration. Il y a là aussi une expression des inégalités de chances à travers la dimension territoriale, les populations les plus discriminées et les plus paupérisées étant souvent condamnées à vivre dans des espaces marginalisés, que ce soit dans leur pays de résidence ou dans les divers pays où elles tentent de s'installer. Le cas des Roms, citoyens de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale membres de l'U.E illustre bien les inégalités devant la mobilité internationale de populations jouissant en théorie des mêmes droits. Les Etats d'Europe occidentale ont trouvé la possibilité de dissuader une catégorie de citoyens européens jugée indésirable, en raison de sa pauvreté et de son image négative, de s'installer sur des territoires qui leur sont pourtant ouverts depuis janvier 2014.

Mais les inégalités ne sont pas limitées aux possibilités de mobilité internationale et

régionale. Elles sont particulièrement visibles en ce qui concerne la mobilité quotidienne.

Il faut être mobile pour accéder à la ville et au marché du travail, être mobile pour être employable et employé, être mobile pour garder le lien social.

Ainsi, plusieurs questions d'actualités se posent : quels modes de déplacement doivent être maîtrisés pour accéder à son lieu de travail ? (obligation de disposer de permis de conduire et de véhicule personnel pour une part importante des actifs, par exemple). Quel temps de déplacement domicile-travail est-il acceptable et gérable pour les actifs ? (dans la situation où les chômeurs sont contraints d'accepter des emplois qui leur demandent deux heures de trajet quotidien). Quelles contraintes de la vie privée doivent être surmontées, voire évincées pour assurer sa pleine disponibilité au travail ? (accompagnement des enfants à l'école, absences lors des congés maternité/paternité, lors de la maladie des enfants, pour s'occuper des parents malades, etc.). Comment les déplacements au travail et l'hyper-mobilité professionnelle peuvent-ils être vécus non pas comme une routine comme une autre mais comme la source d'un extrême mal-être au travail ? Comment est vécu le choix de la bi-résidentialité au sein des familles quand la deuxième résidence permet d'assurer la possibilité d'obtenir, voire de garder son emploi ? En sachant que ce choix de bi-résidentialité peut concerner les cadres mais également les postes moins qualifiés (lors de la délocalisation des entreprises, par exemple). En sortant du contexte étroit de la seule mobilité liée au travail, une question importante se pose aujourd'hui à toute la société : Comment le lien social peut-il être établi et perdurer sans mobilité physique ? Si le droit au transport est un droit affirmé par la loi LOTI (1982), la mobilité est-elle la réalisation du « droit d'accès à la ville » ?



En effet, la mobilité quotidienne ne participe pas uniquement aux gains personnels et individuels, mais elle est constructive pour l'ensemble de la société, en permettant la participation aux échanges et à tout type d'activité quotidienne. Comment la mobilité et la rupture de la mobilité sont-elles vécues par les jeunes et les personnes âgées ? Comment maintenir cette mobilité pour conserver du lien avec son environnement et entretenir la stimulation nécessaire pour les groupes sociaux vulnérables ?

Il convient de questionner la dimension territoriale que ces politiques sont amenées à prendre. Si les concentrations territoriales de populations aisées bénéficient avantageusement des politiques dites de « droit commun », il semble que ce ne soit pas le cas dans les territoires où se concentrent les populations précarisées. Pour que ces dernières puissent bénéficier du « droit commun », il faut adapter les politiques, leur donner l'apparence d'une discrimination positive qui se réfère parfois à la situation sociale des populations visées et parfois aux territoires qu'elles habitent. Quel est le sens profond de ces processus d'adaptation ? Visent-ils à éviter l'exclusion de fait de populations précarisées qui ne sont pas en situation d'accéder concrètement à leurs

droits ou tendent-ils à construire une « infra-politique sociale » destinée à une population spécifique à laquelle on ne propose finalement qu'un aménagement de sa précarité ? Le but de telles adaptations aux territoires et à leurs populations est-il plus d'exercer sur eux un contrôle social que de les faire bénéficier d'un traitement équitable ? Dans le cas où les politiques sociales sont fondées sur une activation des solidarités locales, n'est-on pas dans la même logique productrice d'inégalités dans la mesure où, selon les lieux considérés, les populations présentes disposent de capacités de partage plus ou moins limitées. En fonction de leur dynamisme interne, ces populations sont plus ou moins à même de produire une solidarité susceptible de couvrir leurs besoins. Derrière la mobilisation des solidarités des précaires ou la construction de politiques sociales qui leur sont adaptées, se profile un processus de traitement différencié, que les bénéficiaires peuvent vivre mal et vis-à-vis duquel ils peuvent réagir par la violence.

De manière générale, cette violence a pour cadre spatial les quartiers de résidence des populations défavorisées, et leurs conséquences sont avant tout supportées par celles-ci. Cela n'empêche pas bien sûr l'émotion de se répandre dans l'ensemble de la société mais les catégories sociales plus favorisées ont réussi jusque là à maintenir une distance protectrice entre elles et les émeutiers. Toutefois, certains épisodes montrent qu'un déplacement des émeutes vers les quartiers centraux peut se produire. Après les émeutes des années 1980 à 2000 qui se sont concentrées essentiellement dans les zones périphériques, certains émeutes du début des années 2010 se sont produites



dans des centres-villes jusque là vitrines de l'urbanité et symboles quelque peu trompeurs d'une société encore intégrée.

C'est le cas des violences urbaines qui se sont produites en octobre 2010 place Bellecour à Lyon, en marge des manifestations dénonçant le projet de réforme des retraites du gouvernement Fillion. Dans une agglomération qui a pourtant connu de nombreuses émeutes urbaines menées par des acteurs sensiblement de même catégorie, jeunes, chômeurs, banlieusards, issus d'immigrations « visibles », le sentiment qu'une étape particulièrement inquiétante avait été franchie s'est répandu. Le délitement du lien social résultant de l'affaiblissement des mécanismes de protection des précaires avait produit jusque là des phénomènes certes spectaculaires mais limités à des espaces auxquels une fonction de relégation avait fini par être attribuée. Là, l'atteinte à la cohésion sociale par une violence plus symbolique que politique, s'exprimait dans un espace jusque-là préservé. La question sociale se manifestait par une intrusion spatiale rappelant les risques d'implosion potentiels dont elle est porteuse pour l'ensemble de la société.⁴

Les frontières spatiales établies entre le précaritat, incarnation de la question sociale dans sa forme contemporaine, et le reste de la société, apparaissait donc fragiles et cela révélait de façon inquiétante l'absence de propositions ou même de pistes susceptibles d'apporter des réponses pertinentes ■

4. Authier (Jean-Yves), Gramfmeyer (Yves), Mallon (Isabelle), Vogel (Marie), *Sociologie de Lyon*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010, 128 p

1. Robert Castel *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995, réédition Folio-Gallimard, Paris, 2000., p 11

2. Ibid.

3. Michel Foucault, *Cours au collège de France 1979-1980 : Du gouvernement des vivants*, Paris, Seuil, 2012, 320 p.